**Les vols de matières premières à Roubaix.** — La cour d'appel de Bruxelles s'est occupée, dans sa dernière audience, de l'affaire des vols de matières premières à Roubaix. Nos lecteurs en connaissent les détails.

Le jugement du tribunal de première instance a été confirmé, sauf en ce qui concerne M. Alp. Conter, flateur à Bruxelles.

L'arrêt de la cour acquitte M. Alp. Conter, qui était défendu par Mᵉ Edmond Picard.

M. Anatole Ledewyn, dont nous avons annoncé hier l'arrestation pour vol, a été relaxé.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs se sont introduits chez le sieur Henri Hache, marchand d'étoffes, à la place de Wattrelos. Après avoir crocheté le volet, ils ont brisé un carreau par lequel ils ont soustrait pour environ 300 francs d'étoffes, consistant en toile à matelas et velours.

Les habitants de la maison n'ayant rien entendu, les voleurs ont pu accomplir leur méfait sans être dérangés; ils sont, jusqu'ici, restés inconnus.

**Concours colombophiles.** — Voici le résultat du concours du 25 mai, sur Chantilly, organisé par la société *La Colombe fidèle*, lâcher de 369 pigeons à 6 heures 30; beau temps, calme. Convoyeur, M. Leman, de Roubaix :

1er prix, 10 heures 06, Delcroix, Wattrelos.—2e, 10 h. 08, Fourment. — 3e, 10 h. 12, Dewardeel, PP.—4e, 10 h. 13, Deffrenne, PP.—5e, 10 h. 16, Hochin, PP.—6e, 10 h. 17, Baptiste, PP. — 7e, 10 h. 18, Florin, PP. — 8e, 10 h. 19, Tanchou, PP.—9e, 10 h. 20, Devernaie, PP.—10e, 10 h. 21, Welcomme, PP.—11e. 10 h. 22, Salembier, Roubaix, PP. — 12e, 10 h. 25, Watteau, P. — 13e, 10 h. 26, Vanotighem, PP. — 14e, 10 h. 27, Salembier, Roubaix, PP. — 15e, 10 h. 28, Welcomme, P. — 16e, 10 h. 28, Vamienne, P. — 17e, 10 h. 29, Dewardeel, P. — 18e, 10 h. 30, Hennion, P. — 19e, 10 h. 30, Baptiste, P. — 20e, 10 h. 30, Mathieu, P. — 21e, 10 h. 31, Petit, P. — 22e, 10 h. 32, Flipo. — 23e, 10 h. 32, Baptiste, P. — 24e, 10 h. 32, Namours, P.—25e, 10 h. 33, Grimonprez.—26e, 10 h. 33, Bourgois. — 27e, 10 h. 34, Hochin. — 28e. 10 h. 34, Deffrenne. — 29e, 10 h. 34, Salembier, Roubaix, P. — 30e, 10 h. 34, Plancart, Roubaix. — 31e, 10 h. 37, Florin. — 32e, 10 h. 37, Delplanque. — 33e, 10 h. 37, Tanchou. — 34e, 10 h. 37, Jesquière. — 35e, 10 h. 37, Sappe. — 36e, 10 h. 38, Baptiste. — 37e, 10 h. 38, Baptiste.

— Lundi prochain, concours sur Paris offert par la société le *Pigeon d'or*, établie chez Toppe, à Wattrelos.

Il y aura 100 francs de prix d'honneur; mise, 1 fr. 50 par pigeon, dont 0 fr. 50 pour frais et convoyage.

— L'*Union fédérale colombophile*, établie chez M. Denis-Desfontaines, 127, rue de Tourcoing, rappelle aux amateurs colombophiles son concours du 1er juin sur *Chantilly*, avec 300 francs de prix d'honneur, répartis comme suit :

Une montre en or d'une valeur de 100 francs à la première série de 3 pigeons sur 4 désignés, et 20 prix de 10 francs en espèces aux 20 premiers pigeons vainqueurs.

Les pigeons ayant formé la première série ne pourront avoir qu'un seul prix d'honneur.

La mise sera de 1 fr. 60 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 0 fr. 60 pour frais et convoyage.

— La société colombophile le *Pigeon Noir*, établie chez M. Desrousseaux, rue Saint-Antoine, rappelle aux amateurs colombophiles son concours du 1er juin, sur Chantilly, avec 200 francs de prix d'honneur, répartis comme suit :

1er prix, 25 francs; 2e prix, 20 francs; 3 prix de 15 francs, et 11 prix de 10 francs aux 16 premiers pigeons vainqueurs; plus un magnifique cartel à la première série de 3 pigeons sur les 4 premiers inscrits de chaque amateur.

Mise, 1 fr. 50 par pigeon, dont 0 fr. 50 pour frais.

Mise en panier, le samedi 31 mai, de 3 à 6 heures du soir.

— Résultats du concours de Chantilly, organisé par la Fédération colombophile roubaisienne et donné au siège de la société l'*Epervier* établie chez M. Preys, rue Notre-Dame 5.

683 pigeons ont été lâchés le 25 mai à 6 h. 15. Beau temps, vent nord, convoyeur M. Leman.

1er prix, 9 h. 53 3[4, L. Leclercq P. — 2e 9 h. 55 3[4, F. Lepers PPP. — 3e, 9 h. 57 1[4, C. Catel PPP. — 4e, 9 h. 58 1[2, A. Vaissier PP.—5e, 9 h. 59 1[4, H Loncke. PP. — 6e, 9 h. 59 1[4 H. Deheuwels P.—7e, 9 h. 59 1[2, J. Lecomte PP. — 8e, 10 00 h. Gruard P.—9e, 10 00 h. 1[2, E. Cateau PP. — 10e, 10 h, 00 1[2, H. Leclercq P. — 11e, 10 h. 01 1[2, Prouvost. — 12e 10 h. 01 1[2, A. Vaissier PP. — 13e, 10 h. 02 1[4, H. Clément P. — 14e, 10 h. 02 1[4, A. Draux. — 15e, 10 h. 02 1[4, T. Terlinck PP. — 16e, 10 h. 03, C. Thamiry PP. — 17e, 10 h, 01, J. Lecomte PP. 18e, 10 h. 05 1[4, C. Catel PP. — 19e, 10 h. 05 1[2, C Roussel P. — 20e, 10 h. 06 1[2, Bochman PP. — 21e, 10 h. 07 3[4, C. Berton.—22e. 10 h. 07 3[4, Debruyne PP.—23e, 10 h. 07 3[4, Dorchie P. — 24e, 10 h. 08 1[2, A. Balcaen PP. — 25e, 10 h. 09, Vanoverschelle PPP. — 26e, 10 h. 09, C Leman P. — 27e, 10 h. 09 1[4, Blaumart P. — 28e, 10 h. 09 1[4, D. Desfontaines PP. — 29e, 10 09 1[4, Vve Six PP. — 30e, 10 h. 09 1[2, F. Dujardin P. — 31e, 10 h. 09 1[2, Vérken. — 32e, 10 h. 09 3[4, H. Deheuvels PP. — 33e, 10 h. 10 1[4, G. Mérinck PP. — 34e, 10 h. 10 1[2, C. Roussel P. — 35e, 10 h. 10 3[4, Vlaminck. — 36e, 10 h. 10 3[4, C. Catel PP. — 37e, 10 h. 10 3[4, A. Duret PP. — 38e, 10 h. 11, T. Carlier PP. — 10 h. 11, J. Lecomte PP.

41e, 10 h. 11 1[4, J. Carrette, P. — 42e, 10 h. 1[4, J. Vanacker. — 43e, 10 h. 11 1[4, J. Vanacker. — 44e, 10 h. 11 1[3, J. Lepoutre, P. — 45e, 10 h. 11 3[4, Lefebvre, P.—46e, 10 h. 12, Gruard, P.—47e, 10 h. 12 1[4, Morjean, P. — 48e, 10 h. 12 3[4, H. Carlier, P. — 49e, 10 h. 12 3[4, H. Clément, P. — 50e, 10 h. 13 1[4, Blomart, P. — 51e, 10 h. 14, veuve Six.

52e, 10 h. 14, F. Hazebrouck F. — 53e, 10 h. 14 1[4, F. Dujardin. — 54e, 10 h. 14 1[2, F. Cattau. — 55e, 10 h. 15 1[2, A. Balcaen. — 56e, 17 h. 15 1[2, F. Dujardin. — 57e, 10 h. 15 1[3, Bochman. — 58e, 10 h. 15 3[4, Vve Vernier. — 59e, 10 h. 15 3[4, C. Berton. — 60e, 10 h. 16, C. Duhem. — 61e, 10 h, 16, C. Roussel.

62e prix 10 h. 16 1[4, C. Catel. — 63e, 10 h. 16 1[4, L. Dupont PPP. — 64e, 16 h. 16 1[2, F. Marsy. — 65e 10 h. 17, C. Lecomte. — 66e, 10 h. 17, F. Mathon. — 67e, 10 h 17 1[4 Debuine. — 68e, 10 h. 17 1[4, Corbusier. — 69e, A. Duret, 10 h. 17 1[2, F. Hazebrouck. — Poules à 5 francs hors concours 10 h. 19 3[4.

Lundi 2 juin, il y aura concours sur Paris : 200 fr. prix d'honneur, mise en panier le dimanche 1er juin de 3 à 6 h. du soir à la société *La Colombe d'Or*, établie chez Mme veuve Catel. près le pont du canal (Blanc-Seau.

**Ephémérides de la charité roubaisienne.** — 29 mai 1576. — Jacquemine et Marguerite Pollet, sœurs, abandonnent à l'église de Roubaix la somme de 300 livres parisis, sur les 1,400 livres que ladite église tient en rente à leur profit, au denier 18, de telle sorte que la rente ne restera due que sur 1,100 livres, à charge par l'église de deux offices et de deux obits.

1° Le jour de Missus, matines et messe à note, avec représentation à l'évangile de l'annonciation que l'ange fit à la vierge Marie, le tout précédé, la veille, des vêpres de l'annonciation. On donnera, pour ces offices, au curé 16 sous; au clerc, pour sonner et préparer *quelque honeste hourdaige et ce que est de besoing pour ladite représentation*, 16 sous; à deux ménétriers, chacun 3 sous; aux deux enfants représentant l'ange et la vierge Marie, chacun 3 sous, et à 4 autres, pour chanter, chacun 12 deniers.

2° Le 15 janvier, fête du nom de Jésus, messes et procession, précédées, la veille, des vêpres. On donnera, pour ces offices, au curé 16 sous; au clerc, 10 sous; à deux ménétriers, chacun 3 sous; à quatre chantres, chacun 2 sous; à quatre enfants de chœur, chacun 12 deniers; à l'organiste, 3 sous.

3° Le lendemain de ces offices, deux obits, à chacun desquels on distribuera aux pauvres 13 sous convertis en pain. (Archives de Roubaix, G. G. 109 f° 61.)

29 mai 1619. — Par devant auditeurs et sous le scel du souverain baillage de Lille, la Table des pauvres de Roubaix reçoit la constitution d'une lettre de rente héritière annuelle de 25 livres, au rachat de 400 livres en réparation de l'homicide commis sur la personne de Otte Deledicque, fils de Pierre. (Archives de Roubaix G. G. 231, n° 29.)

29 mai 1656. — Barbe Boët reconnait avoir reçu de la maîtresse de l'hôpital Sainte-Elisabeth, de Roubaix, la somme de 600 florins en remboursement d'une lettre de rente de même valeur. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 21 v°.)

## TOURCOING

**Nécrologie.** — Nous avons annoncé hier la mort de M. Désiré Debuchy, député de Tourcoing.

M. Debuchy a succombé subitement aux suites d'une congestion. Il se trouvait dimanche à Tourcoing ; lundi il repartait pour Paris en excellente santé. Mercredi matin, ses neveux recevaient presque à la fois la nouvelle de sa maladie et celle de sa mort.

Certains journaux ont entouré la mort de M. Debuchy, de circonstances tragiques et mystérieuses qui sont de pure invention.

La vérité est que M. Debuchy est tombé, mardi soir, aux abords de la gare Montparnasse, frappé d'une attaque d'apoplexie. On l'a immédiatement transporté dans un café voisin, où il est mort quelques minutes après, malgré les soins empressés des médecins.

**Ephémérides tourquennoises.** — 30 mai 1687. — Naissance de Jean-Baptiste-François-Joseph de Croy, marquis de Wailly, duc d'Havré, seigneur de Tourcoing.

Fut nommé maréchal de camp le 1er juillet 1707. A la tête du régiment des gardes wallonnes mit en déroute huit bataillons anglais et autrichiens et prit 14 drapeaux, à la bataille de Villa-Viciosa, 9 décembre 1710, se signala aux sièges de Gironne et Barcelone et fut décoré par Philippe V du collier de la Toison-d'Or. Il mourut à Paris le 24 mai 1727.

28 Mai 1552. — Mathieu Lannoy, célèbre prédicant français, se rend à Tourcoing pour évangéliser les réformés en prêchant ses nouvelles doctrines.

Il se dirige ensuite vers Quesnoy-sur-Deûle, afin d'y exorciser de prétendus possédés.

### Caisse d'épargne de Tourcoing
*Séance du 25 mai 1884*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Somme vers à Tourc. par | 62 dépos., | dont | 11 n. | | 14245 00 |
| » à Halluin par | 3 id. | » | 0 n. | | 625 00 |
| » à Lins., par | 0 id. | » | 0 n. | | 0000 00 |
| » à Roncq, par | 8 id. | » | 1 n. | | 3455 00 |
| » à Bond., par | 4 id. | » | 1 n. | | 1202 00 |
| » à Bousb., par | 0 id. | » | 0 n. | | 000 00 |

Total des recettes de la semaine... fr. 20.227 00

Remboursements

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Tourcoing, | à 23 | déposants | 11458 70 |
| A Halluin, | à 1 | id. | 200 00 |
| A Linselles, | à 0 | id. | 000 00 |
| A Roncq, | à 1 | id. | 100 00 |
| A Bondues, | à 2 | id. | 700 00 |
| A Bousbecque | à 0 | id. | 00 00 |

Total es remboursements de la semaine.. fr. 12458 70

Administrateurs du mois de mai 1884:

A Tourcoing, MM. A. Lefrançois et Didry-Bodin.
A Halluin, M. Bailly-Carette.
A Linselles, M. V. Ghesquière.
A Roncq, M. Haquette.
A Bondues, M. L. Delefortrie.
A Bousbecque, M. H. Vandebeulque.

*Le caissier*, A. Paillard.

Il n'y aura pas de séance le dimanche 1er juin, à cause de la fête de la Pentecôte.

## LILLE

### L'incendie de la rue d'Austerlitz

Aujourd'hui, à midi 1[2, un effroyable incendie se déclarait, rue d'Austerlitz, dans l'ancien établissement Fauchille, occupé par une Compagnie anglaise, Stwean United electric light.

Des flammes d'une intensité effrayantes s'élevaient du second étage de l'établissement sur presque toute la longueur.

Bientôt le tissage de M. Degouy, situé en face, à une distance de 8 mètres, prenait feu.

La chaleur était telle qu'elle avait suffi à enflammer les bords de la toiture qui était très vivement détruite.

Pendant ce temps l'incendie, alimenté par les produits très inflammables renfermées dans l'usine. continuait ses ravages. Les deux étages ne formaient qu'un brasier.

A 2 heures, le général de Guiny arrivait et donnait l'ordre de faire venir des troupes. Le 16e bataillon de chasseurs était arrivé vers 1 heure avec ses officiers.

Toutes les autorités, le procureur de la République étaient présents.

Aucun accident ne nous a été signalé; seuls, quelques pompiers ont reçu des éclats de vitres qui leur ont causé des blessures sans aucune gravité. Les dégâts ne peuvent encore être évalués, ils devront être assez importants, surtout en marchandises. On nous dit qu'une assurance de 800,000 francs a été conclue il y a trois jours entre cette Société et les deux Compagnies le *Nord* et la *Foncière*.

L'estaminet qui forme le coin de la rue Wagram avait pris feu, dès le début de l'incendie; mais les dégâts se bornent à la corniche entièrement brûlée.

Les pompiers, arrivés à une heure, ont pu préserver les maisons voisines, qui sont occupées par des ouvriers.

A trois heures, tout danger était écarté, et quelques pompes restaient, lançant leurs jets d'eau dans les murailles calcinées.

**Concours de juments et pouliches.** — En vertu d'une décision prise par M. le préfet du Nord, il est établi trois concours pour les juments suitées et les pouliches de 3 ans de races de trait : A Bourbourg, le 1er juillet, à huit heures du matin ; réunion du jury à dix heures, pour les propriétaires et cultivateurs des arrondissements de Dunkerque. — A Avesnes, le 3 juillet, à huit heures du matin; réunion du jury à dix heures, pour les propriétaires et cultivateurs des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai. — A Valenciennes, le 5 juillet, à neuf heures du matin; réunion du jury à dix heures et demie, pour les propriétrires et cultivateurs des arrondissements de Valenciennes, de Douai et de Lille.

**Adjudication.** — L'adjudication pour la construction de pavages à faire à Lille, a donné les résultats suivants :

M. Degraeve, à Quesnoy, 1 lot avec 19 0[0 de rabais; M. Guislain, à Lille, 1 lot avec 19.15 0[0 de rabais, le même, 6 lots avec 18 0[0 de rabais; M. Labbe, de Lille, 1 lot avec 20 0[0 de rabais.

**Examens à l'Ecole navale.** — Par suite d'un arrêté du vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, en date du 24 avril 1884, les compositions pour l'admission à l'école navale, qui devaient avoir lieu cette année dans tous les centres d'examens les lundi 2 et mardi 3 juin prochain, ne se feront que les mardi 3 et mercredi 4 juin, en raison des congés de la Pentecôte.

**Détournements.** — M. G..., négociant à Canteleu-lez-Lille, vient de porter plainte au parquet contre un de ses employés, le sieur Charles L..., inculpé de nombreux abus de confiance commis à son préjudice. L... ne se contentait pas de recevoir et d'acquitter, au nom de son patron, des factures dont il conservait le montant, ce qu'il a fait chez diverses personnes d'Estaires et de La Gorgue, il allait même jusqu'à toucher des commissions sur des marchés contractés pour le compte de M. G... C'est ainsi qu'il toucha une commission de 1,100 fr. sur un marché d'indigo s'élevant à 30,000 francs. Un autre fait est également relevé à la charge de L... Un négociant de Lille lui avait avancé une somme de 4,800 francs. Comme garantie l'employé avait donné des montres, des diamants, etc. Or, le négociant offrit un jour sa créance au patron de L... M. G..., de Canteleu. Celui-ci accepta, paya les 4,800 francs contre la remise des objets, montres, diamants, à condition, toutefois que L..., l'employé, irait les vendre à Paris. L'employé promit, mais, au lieu de les vendre il les engagea tout simplement au Mont-de-Piété, s'appropria la somme qu'il toucha et vendit même la reconnaissance.

L... est en fuite. Il est activement recherché.

### CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.*

**Les pêcheurs à la ligne**

Roubaix, le 27 mai 1884.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'avoir recours à votre obligeance habituelle pour insérer dans votre prochain numéro la lettre suivante comme communication :

Par acte sous-seing privé, enregistré à Roubaix, le 27 courant, les trois sociétés de pêche à la ligne de Roubaix dont les noms suivent viennent de se fédérer, savoir :

1° Saint-Pierre et Saint-Paul, 2° les Vrais-Pêcheurs du Nord, et 3° Saint-Pierre.

Il reste encore trois autres sociétés de pêche à Roubaix, mais nous espérons qu'elles ne tarderont pas à venir nous rejoindre.

La commission suivante a été nommée :

Président : Henri Florin, soussigné ; vice-président : Charles Wytstraete ; secrétaire : Alexandre Lenard.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la commission,
*Le président de la Fédération*,
H. Florin.

### Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni sous la présidence de M. de Praneuf, ayant comme assesseurs MM. Poirson et Delaporte.

Le conseil, après examen, a rejeté les protestations relatives aux communes de Capinghem, Cauleret, Bellaing, Le Quesnoy, Deheries, Bavai, Gommegnies, Eringhem, Aubry, Awoingt, Hautmont, Aubers, Obies, Cousolre.

Pour l'élection de Mons-en-Barœul, le conseil a renvoyé à demain la protestation relative à l'élection de MM. Tailliez et Dubus. Il a annulé la protestation relative à l'élection de M. Delbar, et déclaré celui-ci légitimement élu.

Les élections de M. Goy, à Faumont, de M. Lenoir, à Malincourt, de M. Legrand, à Houdain, sont annulées.

Les élections de M. Hiolle à Houdain et de M Lefebvre-Casier à Maretz, sont validées. Les débats les plus intéressants ont été ceux concernant les élections de Somain qui ont été validées, après de brillantes plaidoiries de Mᵉˢ Barbe et Werquin.

Le conseil a retenu en délibéré la protestation relative à la commune de Boussois et a remis au 30 mai l'examen de la protestation pour le conseil de Bermerain.

Le conseil a ensuite annulé les élections de MM. Lassinat à Baurepaire, Dupas à Monchaux, Cattiaux à Beuvain, Lasue à Salesches, Leborgne à Provin, Nestor Lemahieu à Carnières, Jean Jacquemars et Louis Capon à Ramillies ; puis il valide les élections de MM. Lequesne à Provin, Désiré Ochin et Ferdinand Bauduin à Gondecourt, Lecomte à Malincourt, Janssens et Missiaen à Eringhem, et J.-B. Pottier à Aubers.

***

Dans son audience de ce jour, le conseil de préfecture s'occupera des protestations contre les élections municipales des communes de : Bersée, Lescluze, Féron, Cysoing, Inchy, Bachaux, Ostricourt, Zuydcoote, Cuincy et Loobarghe.

Maitre Cube.

### Tribunal correctionnel de Lille
*Audience du jeudi 29 mai*

Les nommés Louis Delourme et Louis Théry sont inculpés, le premier de vol de poules et coqs dans différentes maisons d'Haubourdin et des environs, et, le second, de complicité en achetant ces volailles à celui qui les avait dérobées. Mᵉ Werquin père, défenseur du prévenu Théry, fait remarquer que son client, âgé de 62 ans, père de famille, et marchand de volailles depuis de longues années déjà, jouit d'une réputation intacte et n'a jamais subi la moindre condamnation; il serait donc bien étonnant que, à son âge, et pour l'appât d'un mince bénéfice, il se fût laissé entraîner à être complice d'un fait aussi grave ; rien, dans aucun de ses faits et gestes, ne fait présumer la mauvaise foi; il a fait, d'après son honorable conseil, ce que tout autre marchand de volailles aurait fait à sa place en pareille circonstance. — Le Tribunal condamne le prévenu Delourme, déjà détenu pour un autre motif, à un an de prison, et le prévenu Théry à trois mois de la même peine.

***

Le nommé Alexandre Boutry est prévenu d'avoir, le 16 janvier 1884, à la gare de Wavrin, où il est employé, soustrait de l'alcool en perforant des tonneaux contenant de ce liquide. — Grâce à l'habile défense de Mᵉ Werquin père, il n'est condamné qu'à un mois d'emprisonnement.

### Conseil de guerre séant à Lille
*Séance du 28 mai 1884.*

Emile-Clément Judey, soldat au 33e de ligne, désertion à l'étranger avec emport d'effets, cinq ans de travaux publics qui absorbent une peine de 3 ans de prison.

Charles-Emile Parmentier, jeune soldat de la classe 1882, de la subdivision de Valenciennes, insoumission à la loi du recrutement, 6 jours de prison.

Charles Ladureau, soldat réserviste de la classe 1873, de la subdivision de Cambrai, insoumission à la loi du recrutement, trois mois de prison.

Emile-Louis Houzé, canonnier au 15e régiment d'artillerie, désertion à l'intérieur, 2 ans de prison.

Félix-Pierre Lemassu, jeune soldat de la classe 1875, de la subdivision de la Seine, insoumission à la loi du recrutement, un mois de prison.

Défenseur, Mᵉ Parmentier.

## LE CONCOURS HIPPIQUE

La journée de mercredi a été très belle ; bien que le temps fût frais, un peu froid et incertain, les dames en toilettes printanieres, occupaient en grand nombre les tribunes.

Mme Jules Cambon, dans la tribune officielle, était très entourée.

M. le général Billot, arrivé le matin de Paris, assistait à cette journée, accompagné des généraux de Guiny et Mariani, du colonel et du lieutenant-colonel des chasseurs, ainsi que beaucoup d'officiers de tous grades et de toutes armes.

La course au trot monté pour poulains et pouliches nés en 1881, a permis de constater que l'élevage fait de grands progrès.

La Société des concours hippiques doit être fière de ce résultat qui est dû en partie à son initiative.

Le 1er prix a été gagné brillamment par *Delaware*, cheval bai appartenant à M. le duc de Vicence.

Les autres prix ont été décernés à *Cartagnette*, *Illusion*, *Champion* et *Castagnette*, tous quatre de l'écurie de M. L. Boulnois.

Un 6e prix a été créé pour la jument bai-brun *Désrée*, de M. Godard.

Le jury a exprimé toute sa satisfaction aux propriétaires des autres chevaux, qui ont une valeur réelle.

La course d'obstacles pour chevaux de cavalerie légère montés par des officiers en uniforme, a commencé à quatre heures moins le quart.

En ce moment, le soleil, qui paraissait bouder, se lève radieux Lui aussi, veut voir nos habiles écuyers militaires franchir avec hardiesse les obstacles, et vaincre les résistances souvent opiniâtres de leurs montures.

Cette course a été bien menée ; huit bannières et deux douves devaient être franchis; sur 15 chevaux engagés, trois seulement ont refusé de sauter les obstacles, malgré l'habileté de leurs cavaliers. Nous avons remarqué quelques bêtes magnifiques, entre autres *Briseis*, jument bai de 7 ans, à M. de Porcaro, sous-lieutenant au 3e chasseurs. Il est malheureux que *Briscis* ait renversé la première claie, son saut de la douve a été magnifique.

Le 1er prix a été décerné à *Hure*, jument alezan, montée par le sous-lieutenant Azier, qui a mené la course en écuyer de premier ordre.

*Dixmude*, jument alezan, qui, en 1883, a remporté le 3e prix, était montée par M. de Marion, lieutenant au 19e chasseurs. Le 2e prix lui a été donné.

M. Allou, capitaine au 3e chasseurs, a fourni une très belle course sur *Irénée*, jument bai, de beaucoup de fond, et a obtenu le 3e prix.

Des flots de rubans ont été distribués à la *Flèche*, jument bai de M. Duchateau, sous-lieutenant au 19e chasseurs; à *Cuvette*, jument alezan-doré de M. de Boulémont; à *Coupe* jument bai de M. Le Villain, capitaine instructeur au 19e chasseurs.

Vennit ensuite la course d'obstacles pour chevaux de tout âge et de toute nationalité, montés par des gentlemen, course dite des habits rouges. 14 chevaux étaient engagés; tous ont couru.

Nous avons pu constater que les gentlemen étaient aussi bons cavaliers que nos officiers, quelques-uns même montaient de véritables cervelles, qu'ils ont vigoureusement menées, notamment M. Ch. Bertin, dont le cheval gris, *Jim*, a montré un entêtement incroyable; nous savons que ce cheval n'a pu, jusqu'ici, être monté que par M. Bertin.

M. Ernest Crémieu-Foa a remporté le 1er prix avec son cheval bai *Hayoway*, qui a été splendide à la douve.

M. Crémieu-Foa a une légèreté de main incroyable et enlève son cheval avec grande sûreté.

Le 2e prix a été donné à *Askem*, cheval bai, monté par M. Le Gentil, qui a fourni un très bon parcours. *La Farsaal*, jument bai-brun, a eu le 3e prix ; son cavalier M. E. Wargny, a montré qu'il était un écuyer accompli.

Un flot a été accordé à *Belle petite*, jument bai, monté par M. Edouard Fiévet. A. G.

**Chevaux attelés.** — Flots de rubans aux numéros, 2, 3, 9, 12, 16, 26, 28, 31. 34, 43, 52, 53, 57, 58, 64, 68, 71, 77, 84, 86 bis et 75.

Chevaux de poste attelés.—Flots numéros 36, 61

Vendredi 30. — 9 heures 1[2 du matin : chevaux attelés en paire, prix; chevaux attelés seuls, prix ; 2 heures du soir : courses au trot pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours, 2e catégorie ; 4 heures du soir : courses au galop, 1re division, 2e catégorie, prix des Dames, officiers ; courses au galop, 2e catégorie, prix des Dames gentlemen.

## EXPOSITION LILLOISE
### des œuvres des apprentis des patronages.
### (SALLE OZANAM)
### V

Continuons nos pérégrinations dans la salle Ozanam et examinons maintenant les petites expositions hors Lille.

Au patronage de Saint-Amand-les-Eaux, trois apprentis de 15 ans ont envoyé de bonnes sculptures sur plâtre dont l'exécution décèle chez ces jeunes gens une grande dextérité de main et l'application d'excellentes notions de dessin linéaire et d'ornement.

L'exposition du patronage de Saint-Pierre-lez-Calais, qui l'avoisine, n'a pas un moindre mérite. On ne peut mieux prétendre d'enfants de 12 à 14 ans, et si l'on peut reprocher aux sculptures que nous avons sous les yeux d'être un peu élémentaires, on doit tenir compte de leur excellente exécution, eu égard au peu d'expérience que doivent avoir les apprentis eux-mêmes. Un bon point, dans la même section, aux reliures de M. Tristram (15 ans) et aux volumes cousus de M. Weighbour (14 ans), aux brochures terminées par MM. G. Duflos (15 ans) et G. Prince (14 ans). Il y a là toute une pépinière d'excellents relieurs pour l'avenir.

L'exposition de patronage de La Madeleine-lez-Lille, mérite aussi une mention. Tous les visiteurs ont remarqué ce « Lion au repos » en terre cuite, la tête reposant sur ses pattes étendues, dans une attitude nonchalante qui ne nous dit rien de bon au réveil. C'est là l'ébauche d'un commençant, mais déjà tout nous présage qu'il ne faudra plus grand effort pour que M. Dagniaux, l'auteur de cette pièce, qui n'a actuellement que quinze ans, ne devienne dans quelques années un très bon ouvrier doublé d'un excellent artiste.

Les imitations de marbre exposées dans la section du patronage Saint-Joseph, à Tourcoing, par M. J.-B. Decockmann, âgé de 16 ans, sont aussi dignes d'être signalées : plus d'un amateur y serait trompé, car les panneaux exposés jouent la pierre d'une façon merveilleuse. Encore un apprenti qui ne peut manquer de réussir.

Au patronage d'Arras, l'exposition principale ne comprend que des lots se rapportant à l'industrie du vêtement. Ainsi nous y voyons figurer une paire de bottines, faite par M. Villain (16 ans) qui nous paraît réunir toutes les conditions désirables de bonne facture et de solidité ; puis toute une série d'habits variés : un pantalon de drap (J. Charlet), un veston (E. Fauville) etc., d'une coupe satisfaisante, mais avec quelques défauts qui disparaîtront vite lorsque ces jeunes apprentis auront une expérience suffisante de leur métier.

A Roubaix, au patronage du St-Sépulcre, les apprentis sont surtout formés en vue de l'industrie du pays. Nous remarquons dans leur exposition une navette bien conditionnée, légère et solide en même temps, comme les recherchent nos fabricants ; puis quatre dessins de tissus bien réussis. Nous regrettons qu'une ville si importante n'ait pas donné plus à l'Exposition des apprentis.

A signaler, dans l'exposition du patronage de Dunkerque, divers objets en cuivre élégamment découpés : un porte-livre, par l'apprenti Lanoye (16 ans), et un calice, de M. Th. Cailliau (20 ans).

Au patronage de Bergues, M. Horel (18 ans), expose une série de tamis et une monture de parapluie : on ne saurait mieux apprécier l'utilité de ce dernier objet que dans ce pays privilégié des pluies.

Voici, dans l'exposition d'Aniche, un album de dessins industriels tout-à-fait digne de remarque. L'auteur, M. J. Lechien, de 16 ans, sait très exactement manier le tire-lignes, et a une parfaite connaissance du tracé géométrique. Son album contient de tout, depuis les tracés les plus simples, jusqu'aux projections et pénétrations de solides, tracés des ombres et essais de perspective les plus compliqués.

Pour n'oublier personne, nous citerons encore l'exposition de Lannoy, où nous remarquons principalement des découpures parfaitement faites (étagère, cache-pot, porte-pipes, etc), dues à l'apprenti Alp. Herbaux (16 ans); celle de Loos, où MM. Noé (16 ans et Vanderaa (15 ans), élèves de M. Cordonnier, exposent, l'un, un plan de maison de campagne, l'autre, un plan de chalet; enfin, celle de Quesnoy-sur-Deûle, où M. Peckre (19 ans), a élégamment dessiné un encadrement de très bon goût, dont l'exécution est excellente.

A tout ceci formulons une conclusion :

A notre avis, ce concours pacifique de jeunes apprentis entre eux doit être approuvé sans réserve. Il nous paraît bon que l'ouvrier qui commence, et qui bien souvent est livré à sa propre initiative sans le moindre encouragement, sans qu'une parole de félicitation vienne stimuler son amour-propre et lui faire reconnaître que le public apprécie les fruits de son travail persévérant, il nous paraît bon, disons-nous, que l'ouvrier soit récompensé dans ses débuts, soit encouragé dans ses prémices. Nous voyons là l'un des moyens les plus pratiques de l'éloigner du vice, fruit de l'oisiveté et de l'envie, de l'attacher à son travail, et — résultat qui n'est pas à dédaigner — d'exciter en lui ce sentiment artistique qui le pousse à l'amour du beau et du bien. Tout cela, joint à l'effet d'une éducation chrétienne, ne peut manquer de former des hommes, et de nos jours, comme du temps de feu Diogène, l'espèce est plus rare qu'on ne le pense.

Louis Leclair.

## NORD

**Société de sauvetage.** — L'assemblée générale de la Société de sauvetage des naufragés a eu lieu, hier, à trois heures et demie, dans la salle de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

M. le marquis de Montaignac, sénateur, ancien ministre de la marine, président, ayant pour assesseurs : le duc de Clermont-Tonnerre et le baron Larrey, membre de l'Institut.

Après la lecture de l'exposé de la situation financière de la Société, M. l'amiral de Montaignac a pris la parole et fait le récit des actes héroïques accomplis par les sauveteurs, depuis la dernière réunion.

Il a cité notamment la conduite du pilote Lavie, patron du canot de sauvetage de Dunkerque, qui, ayant obtenu toutes les récompenses que peut décerner la Société de sauvetage, avait été décoré de la Légion-d'Honneur en 1881, et vient d'obtenir une nouvelle et forte récompense d'une longue vie consacrée au bien : l'Académie française lui a décerné le prix Monthyon de 3,000 francs.

Après avoir reçu l'accolade de M. l'amiral de Montaignac, le pilote Lavie est félicité par tout l'auditoire.

Une deuxième médaille d'or est accordée à Bastel, lieutenant des douanes au fort Vert (Pas-de-Calais).

Wacongne, brigadier des douanes à Wimereux, près Boulogne, obtient une médaille d'argent de première classe.

A cinq heures, la cérémonie était terminée.

**Douai.** — *Jurisprudence.* — La première chambre civile de la cour d'appel de Douai vient de résoudre, par quatre arrêts en date du 28 mai, une question qui intéressait vivement notre région minière.

On sait que les Compagnies houillères opèrent, au profit de leurs caisses de secours, des retenues sur les salaires de leurs ouvriers mineurs.

Or, les ouvriers quittant le service d'une Compagnie ou, du moins, ceux renvoyés, congédiés par elle, ont-ils droit à la restitution du montant des retenues qui leur ont été faites ?

La cour a décidé qu'ils ne peuvent exiger cette restitution.

**Cambrai.** — Un homme et un cheval ont été écrasés, à cinq heures du soir, à Aniches, par le train 53, au passage à niveau de la route d'Abscon.

**Hazebrouck.** — L'animation était très grande dimanche, dans le quartier du *Nouveau-Monde*. La bénédiction et la pose de la première pierre de la nouvelle église avaient attiré une foule considérable.

Des portes de verdure avec inscriptions avaient été élevées en plusieurs endroits, et depuis la barrière du chemin de fer jusqu'à l'emplacement présumé de la nouvelle église, des mâts garnis de feuillages et agrémentés d'oriflammes offraient à l'œil un spectacle très gai.

Le Conseil municipal, au complet, rehaussait par sa présence l'éclat de la fête.

La musique municipale et les pompiers, ces derniers commandés par un sous-officier, assistaient aussi à cette solennité.

Malheureusement, au moment précis fixé pour la cérémonie, le temps, fort beau jusque là, s'est assombri, et, tout à coup, une pluie abondante s'est mise à tomber, au grand effarement des pauvres enfants qui figuraient à la procession.

Ce contre-temps a nui considérablement à la cérémonie; néanmoins, elle a pu avoir lieu, mais bon nombre de curieux avaient cherché un refuge dans les cabarets environnants. Les plus intrépides ont résisté, mais les parapluies ouvert étaient quelques peu de la majesté du tableau.

Mgr Monnier a adressé à la foule une allocution simple et à la portée de ses auditeurs, puis il a procédé, selon le cérémonial d'usage, à la pose de la première pierre de l'édifice.

Le cortège est rentré ensuite et les musiciens ont accompagné le conseil municipal à son relour en ville.

**Valenciennes.** — Un chauffeur machiniste de la Compagnie d'Anzin, nommé Pierre Sarot, au faubourg de Lille, a été tué hier dans les circonstances suivantes : Sarot était désigné pour surveiller une machine dont il devait ouvrir et fermer les robinets et devait monter à son travail au moyen d'une cage mûe à l'aide d'un contrepoids.

Ayant probablement fait mouvoir violemment le contrepoids, la cage monta trop rapidement et la tête de Sarot, ayant heurté l'écrou du parachute, fut brisée et défoncée.

## PAS-DE-CALAIS

**Calais.** — M. Bastel-Boutry, lieutenant des douanes aux Hemmes, est allé mercredi 28, à Paris, à l'Hôtel continental, pour y recevoir, des mains du président de la Société centrale de sauvetage, une médaille d'or, juste récompense de l'abnégation et du dévouement dont il a fait preuve en sauvant à la nage, durant la nuit du 30 novembre au 1er décembre, par une forte tempête, l'équipage du *Rosnoion*, navire norwégien naufragé.

**Boulogne.** — *Suicide.* — Dans la nuit du 26 au 27 courant, le nommé Wille Joseph, 57 ans, plafonneur, rue St-Louis, 36, s'est coupé la gorge à l'aide d'un rasoir. Ce malheureux souffrait depuis longtemps d'une maladie incurable, et plusieurs fois déjà, il avait tenté de mettre fin à ces jours.

Il laisse plusieurs enfants.

— *Tentative de suicide.* — Un sieur Boulet, fatigué propablement de l'existence, a tenté, mardi, à trois reprises différentes de se jeter sous le train allant de la gare au paquebot.

Ce n'est qu'à la troisième tentative que cet individu a fait une chûte si grave qu'elle nécessitera pour lui l'amputation du bras droit.

C'est décidément une série.

**Etat-civil de Roubaix.** — Déclarations de naissances du 28 mai. — René Claus, rue d'Alma, cour Rasson, 5. — Julienne Rasson, Grande-Rue, 217. — Floures Verleyen, rue du Ballon, cour Ladsous, 5.

Déclarations de décès du 28 mai. — Marie Vanderdonck, 1 an, rue Jacquart, 66. — Marie Vandenabeele, 9 mois, rue de la Guinguette, estaminet du Grand-Plaisir. — Eliodore Lerouge, 1 an, Grande-Rue, cour Lefebvre-Pau, 5. — Edouard Ferfaille, 38 ans, fabricant, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. — Marie Coubaut, 25 ans, peigneuse, Hôtel-Dieu. — Clotilde Nisse, 17 ans, couturière, rue Saint-Maurice, 44. — Jean Everaert, 26 ans, chauffeur, au Sartel, maisons Salembier. — Floribert Vanhulle, 4 mois, rue des Longues Haies, 41.

Mariage du 28 mai. — Charles Noblée, 31 ans, architecte et Mathilde Déchenaux, 26 ans, sans profession.

**Etat-civil de Leers.** — Naissances du 18 au 25 mai. — Henri-Joseph Plouvier.

Décès du 19 mai. — Albert Hespel, 11 mois. — Edouard Debaudringhien, 22 ans

Du 21. — Eugénie-Florence Catoire, 5 ans 3 mois.

Mariage. — Néant.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERFAILLE-DELSALLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Louis-Joseph FERFAILLE, décédé à Roubaix, le 27 mai 1884, à l'âge de 38 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1[4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 30 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 31.

FEUILLETON DU 30 MAI — (N° 28.)

# L'ESPIONNE

XIX

— C'est juste, consentit enfin le marquis, vaincu par cette logique brutale. Distribuons les rôles. Quel sera celui qui se chargera d'allumer la mèche ? A qui sera confié le soin d'avertir de l'approche de l'ennemi ?

Plusieurs se présentèrent. Il y avait rivalité pour braver le danger.

— Ce sera vous, vicomte, fit le chef en s'adressant à un jeune homme, sportsman distingué et chasseur d'élite. Vous connaissez le maniement de la poudre, vous saurez parfaitement allumer une mèche soufrée et déguerpir à temps.

— Je vous jure que la chose sera bien faite, répondit l'interpellé.

— Il reste maintenant à choisir la vedette.

— Je me propose, fit le peintre, j'excelle à imiter le chant de tous les oiseaux; pour rester dans la couleur locale, je ferai entendre le houhoulement d'un oiseau de nuit.

En raison des évènements graves qui se préparaient, les francs-tireurs décidèrent que le jour qui allait se lever serait consacré au repos.

Le soleil se levait lorsque le garde général quitta ses compagnons pour entrer dans le château. La grille étant refermée, il escalada le mur, tomba dans le parc et parvint à regagner son gîte habituel sans avoir été remarqué.

La journée qui suivit s'écoula sans aucun incident; on vécut au château de la vie ordinaire, et le soir les gardiens de la poudrière firent comme d'habitude honneur au dîner.

Jamais Fritz, qui remplissait les fonctions d'intendant, ne se montra de plus charmante humeur. Il voulut à toute force leur faire goûter d'un certain cru exceptionnel, vieux de vingt ans.

Le forestier, qui flairait partout des pièges, ne consentit à accepter cet extra qu'à la condition que le bon Fritz en prendrait sa part :

— Nous boirons à la France et à l'extermination des Prussiens, proposa-t-il.

L'Allemand eut peine à dissimuler une grimace en entendant cette proposition, mais comme il importait avant tout de ne pas éveiller les soupçons de ses futures victimes, il se contraignit et porta le toast proposé.

Neuf heures n'étaient pas sonnées lorsque les deux francs-tireurs se levèrent de table.

Ils étaient si titubants que Fritz en eut pitié.

— Je vois, camarades, leur dit-il, que notre bon vin vous a un peu porté à la tête. Prenez chacun un de mes bras, je vais vous reconduire à votre gîte.

— Bien volontiers, firent les bons apôtres, qui jouaient à merveille leur comédie d'ivresse.

Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit de leur coucher, Fritz attendit qu'ils fussent roulés dans leurs couvertures, puis, avant de s'éloigner, il donna un double tour de clef à la porte.

Le bruit sec de la serrure avait averti les francs-tireurs du tour qu'on venait de leur jouer.

— Saperlotte ! fit le forestier qui ne prononçait ce jurement que dans les grandes occasions, nous sommes pincés. Nous voilà prisonniers ! Ce sera dur tout de même d'être enfermés au bon moment.

— J'ai un moyen de nous tirer d'affaire, répliqua son compagnon, qui s'était avancé vers la porte fermée. Fritz est un malin, mais il n'a pas tout prévu. Il ne s'est pas rappelé que la serrure était fixée à l'intérieur.

— Qu'importe, murmura l'autre, nous n'en sommes pas moins prisonniers.

— Sans doute, mais dans un quart d'heure nous serons libres. Je porte toujours sur moi un de ces couteaux compliqués qui réunissent toutes sortes d'instruments. Or, comme parmi eux il y a un fort tourne-vis, je vais m'en servir pour enlever les tenants de la serrure.

— Mes compliments sur ton imagination et sur ta prévoyance, approuva l'ancien garde général, mais attends encore une minute, pour que Fritz n'entende pas le grincement du fer sur le fer ; agis doucement, lentement, nous avons plus d'une heure devant nous.

Le conseil était bon, il fut suivi.

Une demi-heure plus tard la serrure était tombée, ils étaient libres.

— Maintenant, coulons-nous sous les arbres du parc et observons, proposa le forestier.

Sans faire le moindre bruit, ils gagnèrent un bosquet d'où l'on pouvait apercevoir la façade orientale du château, dans laquelle se trouvait la chambre de la prétendue dame Mathurin. La fenêtre était éclairée et ouverte.

A plusieurs reprises ils aperçurent cette femme restée jusqu'alors à peu près invisible; elle était jeune et d'une beauté radieuse. Son costume de voyage, une sorte d'amazone en drap foncé, dessinait à merveille sa taille.

— C'est tout de même un beau brin de femme, observa l'un des deux francs-tireurs. C'est dommage de loger des balles dans une aussi jolie tête.

— C'est vrai, j'aimerais autant ne pas faire partie du peloton d'exécution, répliqua l'autre.

— Quelque coupable que soit cette drôlesse, c'est une vilaine opération que de l'envoyer dans l'autre monde.

— Chut, fit son compagnon, j'entends des pas sur les feuilles.

Quelques secondes plus tard, ils aperçurent un objet noirâtre qui se glissait sur le sol et qui ne tarda pas à disparaître.

— C'est cette mauvaise graine du jardinier, murmura d'une voix sourde le forestier, c'est le petit espion qui se dirige vers la croix de Lorraine pour recevoir les Prussiens.

— Il aura son affaire, ce crapaud, il sautera avec les autres.

La silhouette de la jeune femme se montrait toujours dans l'encadrement de la baie lumineuse de la croisée. Elle continuait à faire des préparatifs on ne peut plus significatifs pour ceux qui l'observaient; elle allait et venait, prenant divers objets dont elle bourrait un grand sac en cuir de Russie de couleur fauve.

Elle fut bientôt rejointe par Fritz avec lequel elle s'entretint assez longtemps.

Mais l'éloignement empêchait les paroles d'arriver jusqu'aux deux observateurs.

Lorsque l'heure fut proche, ils virent la maîtresse du château faire un signe pour congédier son factotum qui descendit aussitôt et se dirigea vers les écuries.

— Que diable va-t-il faire de ce côté ? demanda le forestier fort intrigué.

— Je devine, répondit son compagnon qui percevait à l'instant certains bruits de ce côté. Fritz est en train d'atteler la berline de sa bourgeoise, fit-il.

— Cristi ! fit l'ancien garde général, ce serait tout de même vexant si elle nous échappait. Si nous allions casser la tête à Fritz, nous tuerions sa maîtresse après ?

— Inutile, j'entends un bruit de pas cadencés, ce sont les nôtres qui arrivent.

Aussitôt ils sortirent du bosquet et marchèrent à la rencontre de leurs amis.

Ils les rejoignirent au moment où ils franchissaient la grille.

— Elle est là, demanda M. de Noireterre en montrant la croisée éclairée, mais qui venait d'être refermée depuis un instant.

— Oui, capitaine, répondit le forestier, et vous arrivez au bon moment, car elle s'apprête à filer, on attelle sa voiture.

— La maison a-t-elle plusieurs issues ?

— Elle en a deux, la grande porte d'entrée que vous voyez d'ici et une porte de service sur le derrière.

*(A suivre.)* L. Véran.